

**Etaient Présents :**

Mme Genouel Angélique, Mme Busson Françoise, Mr Bouthemy André, Mr Bouvier Michel, Mr Jeuland Stéphane, Mr Baron Remy, Mr Geffrault Fernand, Mr Drouillé Jérôme, Mr Delalande Bruno

**Etaient Absents ayant donné délégation :**

Mme Niez Sophie (délégation pour Mme Busson Françoise)

Mr Delahaie Meddy (délégation pour Mr Bouvier Michel)

**Etaient Absents:**

Mr Grandgirard Pascal, Mr Martin Yannick

**Secrétaire de Séance :** Mr Delalande Bruno

**Date de la convocation :** 23 juillet 2016

**Date d'affichage :** 10 septembre 2016

Mr le Maire demande s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu du conseil municipal :

Aucune remarque n'a été faite, le compte rendu est donc validé à l'unanimité

**1 : URBANISME**

- Approbation de la modification n°3 du PLU

Le commissaire enquêteur a rendu sa conclusion suite à l'enquête menée pour la modification n°3 du PLU.

Une seule observation a été donnée concernant l'accès de cette zone via la rue des lavandières.

Il donne un avis favorable à cette modification et conseille au Conseil Municipal de ne pas faire urbaniser la zone archéologique qui est sur cette zone. Il recommande donc de faire coïncider la limite de la ZA avec la zone archéologique

Mr le Maire rappelle qu'il n'est pas prévu urbaniser cette zone archéologique.

Le Conseil vote à 9 voix « Pour » et 2 « absentions » cette modification.

- Choix du Bureau d'études concernant la révision générale du PLU

2 entreprises ont été consultées pour faire la révision générale du PLU de la commune :

L'entreprise Tech Urba et l'entreprise Ecce terra.

Après quelques temps, l'entreprise Ecce terra n'a pas souhaité présenter de dossier à la commune et s'est désengagée du marché de gré à gré.

Reste seulement en lice le dossier de l'entreprise Tech Urba dont le montant représente 30960€ TTC

Mme Busson Françoise regrette qu'un marché public n'ait pas été ouvert pour choisir le prestataire.

Mr Le Maire lui rappelle qu'il a fait ce choix via un marché de gré à gré afin de pouvoir négocier le prix directement avec les entreprises.

Le Conseil Municipal valide le choix de l'entreprise Tech Urba par 8 voix « pour » et 3 « abstentions »

- Révision du PLU de la commune de Torcé

La commune de Torcé sollicite la commune de Cornillé pour savoir si elle souhaite être associée à la révision générale de son PLU.

Le Conseil Municipal va répondre favorablement à cette demande.

**2 : TRAVAUX**

- Choix des entreprises pour les VRD pour la zone d'Activités

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 juillet 2016 préconise de choisir les entreprises suivantes pour :

Lot n°1 : Voirie – Assainissement-EP et Eu : Pigeon TP à 314 303,00€ HT

Lot n°2 : Télécom : SDEL JANZE à 6 072 € HT

Lot n°3 : Espace Vert : Lambert Paysage à 4 854,50 HT

Le montant total est de 325 229,50 € HT soit 390 275,40 TTC

Le montant estimé des travaux avant la consultation était de 421 372,50€ HT soit 505 647,00 TTC.

Le Conseil Municipal à 11 voix « pour » et 2 « abstentions » choisit les entreprises proposées par la Commission d'Appel d'Offres.

- Effacement des réseaux « Route du Bois Simon »

Mr Michel Bouvier présente le cout prévisionnel de l'effacement des réseaux

Le montant total des travaux est de 170 160.00 € TTC.

Le montant à charge de la commune est de 65 961.90€ TTC

Le Conseil vote à l'unanimité l'effacement des réseaux « Route du Bois Simon »

- Voirie « Route du Bois Simon » et « Rue de la Fontaine »

Mme Françoise Busson présente le cout prévisionnel des travaux de Voirie Route du Bois Simon et Rue de La fontaine selon un cout prévisionnel fourni par l'Entreprise Legendre, Maîtrise D'œuvre sur ces dossiers.

Le cout estimé des travaux de voirie « Route du Bois » s'élève à 300 000€ HT

Le cout estimé des travaux Rue de la Fontaine s'élève à 80 500 € HT .

A la vue des montants cumulés estimés des travaux « route du bois Simon » et « rue de la Fontaine »,

Mme Françoise Busson demande l'avis du conseil pour définir la priorisation des travaux à entreprendre.

Mr Bruno Delalande propose que les travaux Route du Simon soit une priorité compte tenu de l'état de la chaussée et des travaux de rénovation des réseaux déjà engagés.

A la demande du Conseil, Mme Françoise Busson demandera un complément d'information sur le cout estimé des travaux « route du Bois Simon »

En ce qui concerne la « rue de la Fontaine », Mr Jérôme Drouillé propose que le parking proche du lotissement du Jardin et du terrain des sports rentre dans ces travaux de voirie afin d'être aménagé.

Suite à divers échanges, les travaux « rue de la Fontaine » seront engagés ultérieurement.

Dans le cadre de la sécurisation des vélos, Mme Françoise Busson propose une ébauche de projet de voie cyclable via le chemin des vallons pour rejoindre la commune de Saint Aubin des Landes. Une partie de ce projet nécessite la remise en accès de voies communales et l'acquisition d'un terrain.



### **3 : FINANCES**

- DM Budget des Vallons suite au prêt contracté auprès du crédit agricole.

Monsieur le Maire propose de modifier le budget annexe « Les Vallons » pour y intégrer la réalisation du prêt relais de 300 000 euros contracté auprès du Crédit Agricole.

		<b>Compte</b>	<b>intitulé</b>	<i>Montant</i>
F O N C T I	<b>dépenses</b>	C/608-043	Frais accessoires	1 154.00
		c/66111	intérêts	854.00
		c/627	Services bancaires et assimilés	300.00
			<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 308.00</b>

O N N E M E N T	recettes	c/7133-042	Variation des en- cours de production	1 154.00
		c/796-043	Transfert de charges financières	1 154.00
			<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 308.00</b>

I N V E S T I S S E M E N T	dépenses	<b>Compte</b>	<b>intitulé</b>	<i>Montant</i>
		C/1641	emprunt	298846.00
		c/3355-040	travaux	1 154.00
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>300 000.00</b>	
	recettes	c/16874	emprunt	300 000.00
			<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>300 000.00</b>

Le conseil valide à l'unanimité cette demande de modification.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Bâtiments communaux

Mme Françoise Busson et Mr Michel Bouvier avertissent le conseil municipal que le propriétaire d'un bâtiment en location disponible sur la commune n'a pas donné suite à leur demande de louer cette habitation pour y loger temporairement la bibliothèque et le foyer des jeunes, le temps que les 2 bâtiments soient rénovés.

- Gens du Voyage

Mr Le Maire présente les différentes procédures administratives que la commune a engagées suite à la venue de gens du voyage à la balade « Pierre Rossignol »

Après diverses discussions, l'aménagement de la balade « Pierre Rossignol » sera abordé lors d'un prochain conseil municipal.

- Classe 6

Les Classes 6 demandent que la commune paie le vin d'honneur lors de cette journée.

Le conseil municipal ne donnera pas suite car les classes 6 ne sont pas une association loi 1901

- SMICTOM

Mr Michel Bouvier prévient qu'à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2017, les revues-journaux-magazines seront à mettre dans des conteneurs en apport volontaire comme pour les verres.

Ils seront disposés sur la commune proche de ceux pour les verres.

Les sacs jaunes serviront toujours pour les autres éléments à recycler.

La séance est levée à 21H45.